

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Lors de l'examen en première lecture du projet de loi consacré à la biodiversité le 19 mars 2015, l'Assemblée Nationale a enfin voté pour une interdiction rapide des néonicotinoïdes. La société civile que nous représentons à travers nos organisations non gouvernementales a salué en son temps cette décision politique courageuse. Malheureusement, pliant sous l'influence de lobbies de l'industrie chimique, toujours aussi puissants, le Sénat a récemment supprimé cette disposition fondamentale du projet de loi. Il vous revient donc la responsabilité finale de restaurer cette mesure.

Dès le mois de mars prochain, vous allez à nouveau devoir prendre vos responsabilités devant le peuple français très attentif à ce que sera votre décision. Une enquête IPSOS de 2011 a montré que 88% des Français sont informés de la disparition massive des abeilles et que 81% d'entre eux sont conscients que les pesticides en sont la première cause.

Bien sûr, vous avez entendu et entendrez encore tel ou tel expert nier l'impact catastrophique des néonicotinoïdes. Il en fut ainsi de tous les grands enjeux dont le plus récent<sup>1</sup>, le réchauffement climatique, pour lequel la société a enfin pris la mesure, notre pays en tête, grâce à la réussite de la COP 21. Les nombreuses alertes de la communauté scientifique concernant l'impact de cette classe d'insecticides systémiques sont encore contestées alors qu'elles font aujourd'hui l'objet d'un large consensus scientifique.

Croyant gagner du temps en cherchant à contrecarrer les résultats des études convergentes toujours plus nombreuses, les « négationnistes » environnementaux et sanitaires ne font qu'alourdir la facture que nous présenterons à nos enfants en termes de conséquences pour les écosystèmes, la biodiversité et la santé humaine. Y compris d'un point de vue strictement économique, le calcul est contre-productif. Bien que l'on commence à peine à savoir intégrer les coûts induits et indirects d'un tel aveuglement, les pertes en terme de santé et de services écosystémiques sont sans comparaison possible. Par exemple, à l'échelle mondiale, l'INRA a évalué les services écosystémiques non marchands de la pollinisation à 153 milliards de \$/an<sup>2</sup>.

Conserver l'usage des pesticides systémiques équivaut à retarder la mutation inéluctable de la production alimentaire vers une voie de modernité respectueuse de la nature et des hommes garantissant les conditions biologiques nécessaires à la vie et à la production alimentaire. Cette évolution correspond à la mise en œuvre de la Directive 2009/128/CE « instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable ».

Les résultats des travaux de l'ANSES « Santé des abeilles : impacts de la co-exposition des colonies aux pesticides et agents infectieux » du 14/09/2015, l'avis de 27 Académies des Sciences de l'UE<sup>3</sup>, l'avis du Parlement européen<sup>4</sup>, la révision de l'évaluation des risques sous l'autorité de l'EFSA<sup>5</sup> affirmant que les modalités d'évaluation conventionnelle sont « inaptées pour évaluer les effets à long-terme des pesticides », les conclusions de la méta-analyse de 1121 articles scientifiques parus dans des publications à *peerreview*, réalisée par la Task Force on Systemic Pesticides<sup>6</sup>, établissent un incontestable consensus scientifique sur les conséquences désastreuses de l'usage des systémiques, en particulier sur les services écosystémiques aquatiques, des sols et de la pollinisation<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup>Quelques cas d'éléments ou substances responsables d'effets, un temps contestés, aujourd'hui reconnus sur la **santé humaine et/ou l'environnement** : plomb, mercure, cadmium, benzène, dioxines, silicose, HAP, PCB, thalidomide, distilbène, héparines, médiateur, COV composés organiques volatils, particules fines, (voire nanoparticules), certains additifs alimentaires, CFC (trou dans la couche d'ozone), PAN peroxyacétylnitrates, oxydes d'azote et de soufre (pluies acides), actinides (radioactifs), ozone troposphérique, GES (Gaz carbonique, méthane, protoxyde d'azote).

<sup>2</sup>INRA, Programmealim, 2006 – 2009

<sup>3</sup> EASAC policy report 26 : Ecosystem services, agriculture and neonicotinoid. Avril 2015

<sup>4</sup>European Parliament : Existing Scientific Evidence of the Effect of Neonicotinoid Pesticides on Bees. 2012.

<sup>5</sup>EFSA, Scientific Opinion on the science behind the development of a risk assessment of Plant Protection Products on bees (*Apis mellifera*, *Bombus* spp. and solitary bees) EFSA Journal 2012;10(5):2668.

<sup>6</sup>Worldwide Integrated Assessment of the Impact of Systemic Pesticides on Biodiversity and Ecosystems, Spriger, 2014.

<sup>7</sup> Costanza Robert. Changes in the global value of ecosystem services. *Global Environmental Change* 26 (2014) 152–15. Elsevier. « Les services écosystémiques non marchands sont aujourd'hui évalués de 125 000 à 145 000 milliards de \$/an ».

Aujourd'hui, parmi les sujets d'une grande inquiétude concernant l'avenir de ces services écosystémiques, la classe des insecticides systémiques, les néonicotinoïdes, occupe la peu enviable première place. Du choix que vous ferez, en tant que parlementaire représentant la Nation, dépend l'avenir de la production maraîchère, arboricole, viticole, protéoléagineuse, etc. indispensable à la diversité et à la richesse de notre alimentation et essentielle à la santé de l'humanité et de la biodiversité animale.

Les Françaises et les Français attendent de vous une prise de position ferme, digne de l'enjeu majeur que ces pesticides représentent pour les futures générations.

Nous nous en remettons à votre sens de l'intérêt général et nous vous prions d'agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'assurance de notre considération républicaine.